



# PROJET POUR LE **SPORT FRANÇAIS** ET POUR LE **CNOSF**

2013 - 2017

UNE AMBITION : "PASSER D'UNE NATION  
DE SPORTIFS À UNE NATION SPORTIVE"

UNE CLÉ : "RÉNOVER  
LE MODÈLE SPORTIF FRANÇAIS"

Faire du sport un élément central d'un projet de société, dont les effets seront ressentis à long terme, à l'horizon 2030, *suppose de créer à tous les niveaux de décision et dans tous les domaines un "réflexe sport"*.

C'est parce que c'est la mission du mouvement sportif français d'être au service de la population, de la France et de l'olympisme qu'il souhaite aujourd'hui traduire son expérience en prospectives et l'exprimer à travers un projet.

C'est parce que nous avons aussi l'envie d'inspirer une génération, et même toutes les générations, que nous nous devons d'affirmer notre ambition olympique.

# I LES CONSTATS

## I.1 | Le sport : une composante essentielle d'un projet de société

- La pratique sportive constitue une activité d'intérêt général. En effet, le sport est pratiqué par 60 % des Français, près de un sur quatre est licencié dans un club sportif affilié à l'une des 97 fédérations membres du CNOSF. Le mouvement sportif français, premier des mouvements associatifs et le plus apprécié des Français selon différentes enquêtes d'opinion, regroupe 180 000 associations animées par près de 3,5 millions de bénévoles, et générant 150 000 emplois. Le sport pèse 1,8 % du PIB, il réalise les meilleures audiences télévisuelles.
- Le sport est transversal et les enjeux de développement qui lui sont liés, concernent de nombreux secteurs:
  - Education
  - Santé
  - Économie
  - Travail, emploi
  - Aménagement du territoire
  - Intérieur
  - Justice
  - Solidarité, cohésion sociale
  - Affaires étrangères
  - Ville
  - Développement durable
  - Tourisme
  - Transports
  - Agriculture
- À l'image de ce qu'ont fait d'autres pays, la France doit donc davantage mettre le sport au cœur de ses préoccupations éducatives, de santé, d'aménagement du territoire, d'intégration, de notoriété, de rayonnement international...

## I.2 | Le mouvement sportif : une unité et une solidarité

Le sport est pluridimensionnel : sport loisir, sport amateur, sport de haut niveau, sport professionnel...

Toutes ces pratiques sont indissociables et interdépendantes pour plusieurs raisons :

- Leurs finalités sont liées puisqu'il s'agit de développer l'excellence sportive tout en assurant la structuration et la promotion des différentes disciplines. Ainsi, les fédérations gèrent les équipes nationales et encadrent, avec les clubs et les éducateurs, les pratiques amateurs en formant ainsi les futurs sportifs de haut niveau et les sportifs professionnels. Parallèlement, ces deux derniers drainent derrière eux un grand nombre de spectateurs et de téléspectateurs tout en suscitant des vocations.

→ Des mécanismes de solidarité financière, à l'intérieur d'une même discipline, ou entre plusieurs disciplines, ont été institués et fonctionnent en toute autonomie.

Unité, solidarité et diversité des pratiques sont indissociables de la protection de l'éthique du sport et de la garantie de l'équité des compétitions.

### **I.3 | Une organisation du sport en France datant des années 60**

Le mouvement sportif français s'est affirmé dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle avec l'apparition des premières unions de clubs qui ont préfiguré les fédérations sportives. Ce mouvement a pris son essor avec la loi de 1901 sur la liberté d'association. Le modèle sportif français date des années 60 et a été construit autour de l'État et du mouvement sportif, l'intervention étatique concernant initialement le haut niveau puis le développement de la pratique en général par la suite. Il n'a que peu évolué depuis et n'a tenu compte ni de l'implication des collectivités territoriales, qui sont aujourd'hui le premier financeur public du sport en France, ni du changement des données économiques. Celui-ci est lié notamment à la diversification des pratiques et à la mobilisation croissante du monde de l'entreprise. Ce modèle n'a pas pris en considération non plus la volonté maintes fois affirmée du mouvement sportif d'avoir davantage de responsabilités. Le contexte français est absolument unique en Europe de l'Ouest, comme l'indiquait déjà en 2003 l'enquête Vocasport commanditée par l'Union Européenne sur la participation respective des ministères, organismes régionaux ou représentation du mouvement sportif à la gouvernance du sport.

Par ailleurs, et depuis les années 90, l'Union Européenne s'est intéressée au sport sous l'angle des grands principes du droit européen. Depuis, l'UE tend de plus en plus à reconnaître et à prendre en compte la spécificité du sport.



## **LES MISSIONS DU MOUVEMENT SPORTIF FRANÇAIS**

Pierres angulaires du dispositif, les clubs ne sont pas exclusivement destinés à la compétition mais proposent des activités, par un encadrement qualifié, avec d'autres finalités (loisirs, bien-être,...). Il s'agit également de lieux de socialisation des pratiquants avec un certain nombre d'apprentissages : celui de la règle, du respect de soi, du respect des autres, de la transmission de valeurs humanistes,...

Les clubs sont regroupés au sein des fédérations qui ont pour objet de promouvoir les activités dont elles ont la gestion, qu'elles soient compétitives ou non. Les fédérations ont une relation avec les pratiquants de leurs disciplines par le biais de la licence. Au-delà d'être un titre juridique ouvrant droit à participer aux activités de la fédération, la licence traduit également un sentiment d'appartenance, une adhésion de son titulaire à l'objet social de la fédération et à ses missions.

De plus, les fédérations sont représentées dans les territoires par des instances déconcentrées : comités régionaux, ou ligues, comités départementaux. Elles peuvent également créer des ligues professionnelles pour gérer le secteur professionnel.

Les fédérations sont membres du Comité National Olympique et Sportif Français. Par rapport à certains pays, celui-ci présente la particularité d'être un "fédérateur" des fédérations, mais également d'être l'unique représentant en France du Comité International Olympique. Les missions du CNOSF sont donc les suivantes :

- Représenter le Comité International Olympique en France et défendre ses valeurs.
- Représenter le mouvement sportif français auprès des pouvoirs publics et défendre ses intérêts.
- Regrouper en son sein les fédérations sportives et agir au nom et pour le compte de celles-ci.

Afin de disposer d'un maillage territorial, le CNOSF est représenté dans les territoires par des Comités Régionaux, Départementaux, territoriaux Olympiques et Sportifs.

## QUELLE VISION POUR LE SPORT DE DEMAIN ?

### III.1 | Faire du sport un élément central d'un projet de société

Faire du sport un élément central du projet de société, dont les effets seront ressentis à long terme, à l'horizon 2030, **suppose de créer à tous les niveaux de décision et dans tous les domaines un "réflexe sport" pour "Passer d'une nation de sportifs à une nation sportive"**.

Le sport peut d'autant plus jouer un rôle fédérateur dans un projet de société qu'il représente un triple enjeu pour la France :

#### **Par sa contribution sociale :**

- *Éducation à la citoyenneté, éducation pour les jeunes*
- *Bien être et santé pour le plus grand nombre*
- *Lien social, citoyenneté, bénévolat*
- *Développement durable*
- *Promotion de l'égalité des chances*
- *Vecteur d'optimisme*

#### **Par son rôle économique :**

- *Emplois*
- *Équipements et matériels*
- *Aménagement du territoire, tourisme (notamment la question du grand Paris)*
- *Médiatisation*

#### **Par son apport à la nation :**

- *Haut niveau*
- *Grandes manifestations*
- *Innovations technologiques*
- *Francophonie*
- *Rayonnement de la France*

Le sport doit donc être considéré **comme un investissement et non comme une charge**. Il est un levier de croissance économique, de progrès social. Sa transversalité fait que "le sport, c'est bien plus que du sport".

Par ailleurs, à l'image du message des JO de Londres "Inspirer une génération", une éventuelle candidature française à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques pourrait avoir un rôle d'accélérateur d'un projet sociétal mettant le sport au cœur de ses préoccupations.

## III.2 | Repenser la gestion du sport en France

À l'aune des défis auxquels le sport doit faire face, il convient de mettre en place une nouvelle organisation, plus efficiente, pensée selon les orientations suivantes :

- **Simplifier** : cela suppose :
  - Une clarification du rôle de chaque acteur et une meilleure articulation des différentes actions menées.
  - Un allègement des contraintes administratives et une simplification des démarches administratives. Cela est d'autant plus important que le mouvement sportif repose sur la mobilisation de nombreux bénévoles qui le sont avant tout pour mener à bien des projets.
- **Optimiser**, il s'agit de mutualiser pour éviter les doublons ou les superpositions d'initiatives et d'actions. Cette mutualisation, notamment des ressources, pourrait être engagée chez l'ensemble des acteurs du sport : administration, fédérations, clubs,...
- **Responsabiliser**, c'est déléguer aux autres acteurs du sport, et en particulier aux fédérations, les domaines d'interventions où ils sont le plus efficaces, tout en contrôlant la bonne exécution par l'administration.

# IV | QUELS OBJECTIFS ?

## IV.1 | Pour le sport français

### 1 | Favoriser l'accès aux activités physiques et sportives de tous et à tous les âges de la vie

Le sport pris en compte dans un projet de société suppose d'accroître le nombre de pratiquants. L'objectif est donc que :

- Tous les acteurs (État, collectivités, entreprises) se mobilisent pour mettre en place des actions et des mesures incitatives pour augmenter le nombre de pratiquants.
- Les fédérations proposent des offres de pratiques adaptées, notamment dans le domaine non compétitif, aux non-pratiquants et aux pratiquants hors clubs afin que ceux-ci deviennent à terme des licenciés.

### **PROPOSITIONS**

- *Affirmer la reconnaissance de l'utilité sociale des associations sportives, de l'engagement bénévole et la volonté de faciliter le fonctionnement des clubs par l'allègement des procédures tout en leur proposant un accompagnement efficace.*
- *Avec les moyens assortis dans les quartiers dits sensibles, développer des projets sportifs, basés sur la responsabilisation des jeunes et avec le concours des éducateurs, bénévoles et professionnels.*
- *Encourager tout dispositif de reconnaissance et de valorisation de la licence sportive fédérale, parce que le sport c'est bien mieux dans un club.*
- *Faire de la pratique sportive, de ses bienfaits sur la santé et le bien-être des populations, à tous les âges de la vie, une priorité de santé publique dans laquelle le CNOSF et les fédérations jouent un rôle essentiel.*
- *Faciliter la relation avec le Ministère de la Santé et les Agences Régionales de Santé et inscrire les actions dans le cadre de la politique européenne du sport.*

## **2 | Miser sur le sport pour la jeunesse**

Le sport constitue un vrai défi en direction de la jeunesse. Or seulement, un jeune sur trois pratique en 2013 une activité physique et sportive dans un club. C'est la raison pour laquelle il s'agit de :

- Élargir la culture sportive des jeunes et favoriser la diversité des pratiques en instituant des passerelles entre le sport éducatif et le secteur associatif (découverte de pratiques, production d'outils pédagogiques pour les enseignants,...), notamment dans l'application des nouveaux rythmes scolaires.
- Valoriser la performance sportive dans le parcours scolaire (exemple du baccalauréat) et universitaire.
- Mettre en place le parcours sportif de l'enfant et l'accompagner dans ce parcours.

### **PROPOSITIONS**

- *Faciliter l'adhésion des jeunes au club sportif, élément fort de citoyenneté, école d'acquisition de repères.*
- *Consolider les relations avec l'éducation nationale et l'enseignement supérieur pour développer les passerelles entre le système éducatif et le mouvement associatif sportif.*
- *Mettre en œuvre le parcours sportif de l'enfant .*

## **3 | Renforcer la capacité de performance du sport de haut niveau**

Parmi les indicateurs de rayonnement international d'un pays, figure sa représentativité en matière sportive. Pour la renforcer, il s'agit de :

- Mettre en place un statut de l'athlète de haut niveau et des autres acteurs qui concourent à la performance (entraîneurs, médecins,...).
- Favoriser le suivi-socio-professionnel des athlètes de haut niveau, à la fois durant leur carrière (double projet : un projet sportif mené de pair avec un projet professionnel), et pour leur après-carrière (reconversion).
- Optimiser la stratégie, et l'organisation relatives au sport de haut niveau notamment en associant l'État, le mouvement sportif, les collectivités et le monde de l'entreprise. Cela doit ainsi permettre

d'améliorer la détection, la formation sportive et le perfectionnement des athlètes en vue d'accroître les résultats des équipes de France, notamment les titres, au niveau mondial ou européen.

#### **PROPOSITIONS**

- *Instaurer une structure unique de gestion regroupant tous les acteurs du sport de haut niveau. En confier le pilotage au CNOSF qui sera également chargé de développer un système d'échanges et de coopération entre les fédérations.*
- *Favoriser l'épanouissement des sportifs de haut niveau en assurant les conditions optimales leur permettant d'atteindre leur meilleur niveau, sportif et social.*

#### **4 | Accroître le rayonnement international de la France**

Le sport peut contribuer au positionnement de la France sur la scène internationale. À cette fin, il est proposé :

- Favoriser la coopération avec le mouvement sportif des autres pays et notamment ceux francophones.
- Obtenir l'organisation en France de grands événements sportifs ou institutionnels (exemple de congrès des instances sportives internationales).
- Favoriser l'accès de dirigeants français à des fonctions au sein d'instances sportives internationales.
- Promouvoir le savoir-faire français des différents acteurs, et notamment des entreprises, à l'occasion d'événements sportifs organisés en France ou à l'étranger.
- Assurer une meilleure coordination de tous les acteurs (mouvement sportif, État, entreprises) intervenant à l'international.
- Élaborer des études afin de valoriser l'impact économique de l'organisation des grands événements en France, notamment pour la/les collectivité(s) locale(s) d'accueil.

#### **PROPOSITIONS**

- *Affirmer, en matière de relations internationales, le rôle pilote et responsable du mouvement sportif représenté par le CNOSF, tout en y associant l'ensemble des parties prenantes concernées.*
- *Accompagner cette ambition d'un financement adapté à une stratégie de conquête, tant sur le plan de la capacité des dirigeants à occuper des postes à responsabilité que de celle d'obtenir et organiser de grands événements sportifs ou institutionnels.*

#### **5 | Développer la professionnalisation**

Le développement de la pratique ne peut être réalisé que si le mouvement sportif se structure, en matière d'emplois, qu'ils soient administratifs ou d'encadrement sportif. Cela nécessite :

- Financer, via le CNDS et en vertu du principe de mutualisation, des emplois au sein des instances déconcentrées des fédérations afin qu'elles accompagnent les clubs dans leur structuration et leur professionnalisation.
- Une identification des besoins en matière d'emploi afin d'adapter les formations et les qualifications. Cela suppose de créer un observatoire de l'emploi au niveau national qui capitaliserait les diagnostics territoriaux sur l'emploi (nombre d'emplois, fonction, typologie...).

- Une adaptation des formations aux besoins en matière d'emploi. Cela suppose de s'appuyer sur les fédérations en leur permettant de former et de délivrer des qualifications concernant l'encadrement sportif, notamment pour des besoins occasionnels. Elles disposent pour ce faire, de la connaissance technique de leur(s) discipline(s), notamment en matière de sécurité, d'un savoir-faire et d'une expérience.
- Une adaptation au secteur sportif des dispositifs aidés en matière d'emplois.

#### **PROPOSITIONS**

- *Faire évoluer les dispositifs législatifs et réglementaires en lien avec la formation, à l'effet d'affirmer l'expertise technique des fédérations dans les processus de qualification et de formation de l'ensemble des certifications professionnelles.*

## **IV.2 | Pour le mouvement sportif français**

### **1 | Développer le nombre de licenciés et l'autonomie financière du mouvement sportif en s'appuyant sur des ressources nouvelles**

Dans un contexte concurrentiel en termes d'offres de pratiques et compte tenu du caractère contraint des finances publiques, le mouvement sportif doit diversifier ses activités et ses ressources. À cet effet, les pistes de solutions suivantes doivent être approfondies :

- La diversification des activités des fédérations par la formalisation et la proposition d'offres de pratiques non compétitives permettant ainsi d'accroître le nombre de licenciés. Cela nécessitera un accompagnement des clubs en matière de structuration (formalisation du projet, conditions d'accueil, emploi, équipements..).
- Le renforcement de l'obligation de licences pour les pratiquants au sein des clubs affiliés à une fédération.
- Des réflexions sur le coût de la licence, compte tenu de la diversification prônée ci-dessus, permettant de valoriser le service rendu par un encadrement professionnel.
- Le versement d'une contrepartie financière aux fédérations par les organisateurs de manifestations privées, autorisés par les dites fédérations.
- La mise en place de partenariats intégrant des dimensions autres que l'image et la communication et associant les partenaires à la déclinaison des projets fédéraux.
- La création d'outils pour promouvoir et faciliter la mise en place de dispositifs de mécénat, et notamment le mécénat de compétences, en particulier pour les projets à vocation sociétale menés par les fédérations.

### **2 | Valoriser et développer l'apport économique et sociétal du mouvement sportif pour le pays**

L'objectif est de faire reconnaître le mouvement sportif comme un acteur majeur d'un projet de société qui inclut pleinement le sport et ne le considère pas uniquement comme un moyen. À cette fin le mouvement sportif français doit faire :

- Connaître ses activités et ses apports, notamment la plus-value économique et sociale de leur action.
- Reconnaître par voie de conséquence sa mission d'intérêt général, voire de service public (social, aménagement du territoire...).

Cette double intention implique :

- À court terme, la réalisation d'une étude sur le poids économique du sport et la valorisation économique des actions sociétales du mouvement sportif, avec une mise en perspective par rapport à d'autres pays européens. Cela reposera notamment sur un benchmark et une valorisation de ce qui est fait par les fédérations.
- À long terme, la mise en place d'un compte satellite du sport avec l'INSEE pour recueillir les données économiques et sociales du sport en France, avec l'intégration des paramètres nécessaires (bénévolat, réduction des dépenses de santé liées à la pratique d'une activité physique et sportive,...).
- Des actions de communication du mouvement sportif en vue de valoriser et de renforcer son positionnement par rapport à l'ensemble des acteurs du pays.

## **V** ORGANISATION GLOBALE : COMMENT FAIRE ÉVOLUER LE MODÈLE SPORTIF FRANÇAIS ?

### **V.1 | La relation avec l'État**

Il convient de "repenser" la relation pour que s'instaure un véritable partenariat en substitution à la notion de tutelle étatique. Cela suppose notamment de mener conjointement, État/mouvement sportif, une réflexion commune sur les sujets suivants :

- Le périmètre du service public du sport et par voie de conséquence le contenu et la portée des délégations reconnues en la matière à certaines fédérations.
- L'encadrement technique d'État, à savoir les Conseillers Techniques Sportifs (CTS). Plusieurs questions doivent être débattues concernant les cadres d'État :
  - Le statut des CTS, actuellement "placés auprès" des fédérations ou des organes déconcentrés de ces dernières et leur management, avec notamment :
    - *Une nomination du DTN sur proposition du Président de la fédération.*
    - *Un lien de subordination entre la fédération, ou ses organes déconcentrés et les CTS durant leur période d'affectation.*
  - La gestion des carrières dans le temps des cadres d'État.
  - La mise en place, parallèlement au corps des CTS, de cadres techniques fédéraux, de droit privé avec un financement garanti.
- Dans le cadre d'un partenariat modernisé, basé sur une concertation, se pose également la question de l'établissement des conventions d'objectifs des fédérations, notamment en ce qui concerne la fixation des buts, le suivi, le conseil et l'évaluation. Les conventions d'objectifs doivent

prendre en compte les projets fédéraux et les financements doivent être centrés sur le cœur de métier des fédérations, à savoir l'organisation d'activités physiques et sportives.

- Le CNDS est souvent considéré comme un "budget bis" du ministère des sports. Or s'il agit d'un établissement public administratif, il se singularise par une particularité, à savoir sa cogestion par différents acteurs, dont le mouvement sportif. Le mouvement sportif souhaite être davantage associé à la gouvernance du CNDS notamment en participant :
  - À la définition de ces orientations, de sa stratégie qu'aucun acteur ne doit pouvoir décider à lui tout seul.
  - À l'affectation des différentes masses financières (part nationale, part territoriales, équipements,...).

### **PROPOSITIONS**

- *Créer les conditions d'un partenariat performant entre l'État dans toutes ses composantes et le mouvement sportif, représenté par le CNOSF, s'appuyant sur un contrat de progrès pluriannuel.*
- *Orienter l'action de l'État dans sa fonction de facilitateur d'actions au profit du mouvement sportif.*
- *Clarifier le mode de gestion des Conseillers Techniques Sportifs afin que la fédération soit renforcée dans son rôle de pilote du dispositif. Faire évoluer les différents textes pour que le DTN d'une fédération soit nommé sur proposition du Président de la fédération.*
- *Assurer une représentation équilibrée pour toutes les instances de décision, telle que le CNDS, ou de concertation, à l'exemple du CNS, où le mouvement sportif est impliqué, tant au niveau national que territorial. C'est la condition indispensable à la recherche d'un accord entre les différentes parties prenantes, seul gage de garantie de co-construction et d'intérêt général.*
- *Abonder le financement du CNDS par une augmentation du prélèvement sur l'ensemble des produits de la Française des Jeux et des paris sportifs en ligne à hauteur de 2% déplafonné.*

## **V.2 | La relation avec les autres acteurs**

Un projet de société intégrant le sport ne pourra voir le jour que si tous les acteurs concernés sont mobilisés, associés à la concertation et se sentent investis dans la détermination des orientations des politiques sportives.

Il apparaît donc nécessaire de développer une nouvelle gouvernance du sport, qui reposera sur une consultation des acteurs concernés (mouvement sportif, État, collectivités, monde de l'entreprise) afin d'assurer, dans le respect des prérogatives et des responsabilités de chacun, la cohérence des différentes actions.

Un certain nombre de sujets transversaux pourront ainsi être débattus afin de rechercher de nouvelles formes de coopération, plus performantes. Il en est ainsi :

- de la filière d'accès au haut niveau.
- de la mise en place de conférences régionales du sport, notamment en vue de la réalisation de diagnostics et de schémas territoriaux du sport. Ces conférences permettront de coordonner l'offre sportive dans les territoires, notamment en recensant les besoins en équipements et en personnels.
- du financement du sport.

### **PROPOSITIONS**

- *Créer les conditions pour que soit responsabilisé le mouvement sportif territorial et que soient déclinées sur les territoires les politiques fédérales en harmonie avec les politiques territoriales.*
- *Faciliter la mise en place, avec l'implication du mouvement sportif, d'un schéma directeur des équipements destiné à la constitution de pôles d'excellence en matière de haut niveau et/ou de formation.*
- *Simplifier les dossiers de demande de subvention pour éviter les doublons et diminuer la complexité du système administratif à des échelons multiples.*
- *Intégrer la composante sportive comme partie intégrante de l'animation territoriale.*

## **VI** ORGANISATION GLOBALE : LE RÔLE DU CNOSF

En préambule, il convient de préciser que le CNOSF s'appuiera sur ses instances déconcentrées (Comités Régionaux, Départementaux, Territoriaux Olympiques et Sportifs) pour décliner sur l'ensemble du territoire un certain nombre d'actions qui sont présentées ci-dessous.

### **VI.1 | La représentation du mouvement sportif auprès des pouvoirs publics et de la société civile**

Le Code du Sport confère au CNOSF un rôle de représentation et de défense des intérêts généraux du mouvement sportif. La loi prévoit en effet que "les associations sportives et les sociétés sportives qu'elles ont constitué, les fédérations sportives, et leurs licenciés sont représentés par le CNOSF".

Ce rôle de représentation, qui fait du CNOSF la tête de réseau du sport français, a vocation à ce que ce dernier, comme l'ensemble du mouvement sportif français, soit davantage responsabilisé. Il est donc une mission essentielle du CNOSF et pourrait être d'autant mieux rempli que le CNOSF s'adresserait directement aux différents ministères en charge des secteurs d'activités avec lesquels la relation est régulière.

Pour ce qui est des collectivités territoriales, le CNOSF a signé des conventions avec les associations représentatives (ARF, ADF, AMF, AMG VF) et s'appuie sur ses structures déconcentrées pour la mise en œuvre de celles-ci au niveau territorial.

Concernant la société civile, le CNOSF a une convention avec le Medef et développe également des relations avec les partenaires sociaux, notamment pour l'élaboration des CQP.

## VI.2 | Les actions au bénéfice et pour le compte des fédérations

Le CNOSF regroupe des fédérations qui sont diverses dans leurs activités, leur fonctionnement et leur structuration. Cependant, elles poursuivent toutes un objectif commun : se développer en accroissant le nombre de pratiquants licenciés. Le rôle du CNOSF est d'accompagner les fédérations dans les stratégies et les actions qu'elles mettent en place pour atteindre leurs objectifs.

Pour ce faire, le CNOSF est un "centre ressources" au bénéfice de ses membres. Ce "centre ressources" pourrait avoir les missions suivantes :

- Une "veille partagée" entre les différentes fédérations dont la centralisation sera assurée par le CNOSF.
- Le partage d'informations et d'expériences entre les fédérations, et l'accompagnement des fédérations par le CNOSF, sur différentes thématiques ciblées telle que, et sans que cette liste ne soit exhaustive :
  - La formalisation des projets fédéraux, et notamment la diversification des offres de pratiques proposées par les fédérations, notamment les pratiques loisirs, bien-être, santé ou en direction des plus jeunes.
  - La gouvernance du mouvement sportif (CNOSF, fédérations, instances déconcentrées,...) et la gestion courante des fédérations.
  - Le sport de haut niveau (performance sportive et suivi socio-professionnel).
  - Les apports sociétaux des fédérations (insertion, santé, développement de la pratique féminine,...).
  - Les schémas d'équipements des fédérations, notamment afin que les orientations fédérales en la matière soient en cohérence avec les besoins des territoires.
  - La mise en place de nouveaux modèles économiques.
  - L'emploi (structuration, financement, recours aux dispositifs aidés en matière d'emploi...).
  - La communication (médias, réseaux sociaux,...).
  - Le domaine juridique.
  - La gestion du sport professionnel.
  - L'éthique (paris sportifs,...).
- Le développement d'outils mutualisés comme par exemple l'étude sur le poids économique et sociétal du sport.

## VI.3 | L'économie

Pour mener à bien ses missions, le CNOSF s'appuiera entre autres :

- Sur un financement public pour ses missions d'intérêt général, et notamment celles de service public.
- Sur une diversification de ses sources de financement d'origine privée, notamment sur des projets à vocation sociétale tel que Sentez-vous sport.

- Sur des projets partagés avec ses membres pour augmenter les ressources propres.
- Mais aussi sur un juste retour sur investissement relatif aux actions menées au cours du temps.

#### **PROPOSITIONS**

- *Mettre en place, au profit du mouvement sportif, avec une gestion assurée par le CNOSF, une contribution sur le chiffre d'affaires lié à l'économie des articles de sport.*

## **VI.4 | La représentation en France du CIO**

Le CNOSF est le représentant institutionnel du Comité International Olympique (CIO) en France. Il lui appartient donc d'agir selon les orientations définies par le CIO. Dans ce cadre, le CNOSF :

- Sélectionne, engage et conduit les délégations françaises qui participeront aux Jeux Olympiques placés sous l'égide du CIO (Jeux Olympiques, Jeux Olympiques de la Jeunesse) ou patronnés par lui (Festivals Olympiques de la Jeunesse d'hiver et d'été, Jeux mondiaux, Jeux Européens, Jeux Méditerranéens,..) avec pour objectif la performance des équipes de France engagées.
- Participe aux travaux menés par les instances mondiales ou européennes du mouvement Olympique et est force de proposition sur différents sujets.
- Assure la promotion de l'Olympisme, notamment en menant des actions en faveur de la promotion du sport pour tous les publics (notamment l'opération Sentez-vous sport), et plus particulièrement en direction de la jeunesse (à la fois en terme d'éducation par et à l'Olympisme et de promotion des pratiques),

## **VI.5 | L'ambition olympique**

Une candidature française à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques aurait un rôle de catalyseur, voire d'accélérateur, d'un projet sociétal intégrant le sport.

Elle serait le meilleur moyen de fédérer toutes les énergies et de les mettre au service de ce projet.